

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

VENTIPULMIN SIROP

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Un mL contient :

Substance active :

Clenbutérol..... 22,0 µg

(sous forme de chlorhydrate)

(équivalent à 25,0 µg de chlorhydrate de clenbutérol)

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Parahydroxybenzoate de méthyle (E218)	1,8 mg
Parahydroxybenzoate de propyle	0,2 mg
Carbamères	/
Saccharose	/
Macrogol 400	/
Glycérol	/
Éthanol 96 % (E1510)	/
Trolamine	/
Eau purifiée	/

Solution buvable incolore presque limpide.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Chevaux.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Traitemennt des troubles respiratoires.

3.3 Contre-indications

Aucune.

3.4 Mises en garde particulières

Le clenbutérol est une substance agissant sur le système respiratoire en tant que bronchodilatateur et est donc inscrit sur la liste des produits considérés comme dopants, publiée au Journal Officiel.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Dans les cas de bronchites ou de bronchopneumonies, associer un traitement antibiotique. Il est également possible d'associer un traitement sécrétolytique.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

3.6 Effets indésirables

Chevaux :

Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités) :	Fatigue ¹
---	----------------------

¹ Légère, observée après administration.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation et lactation :

Chez la jument gestante, la fin du traitement doit intervenir au minimum 4 jours avant la date présumée du poulinage, sinon le principe actif peut avoir un effet sur le temps de déroulement de la mise-bas en raison de sa propriété d'inhibition des contractions utérines.

En période de lactation, un effet du principe actif éliminé dans le lait n'est pas à écarter pour le poulain, compte tenu du volume important de lait qu'il ingère par rapport à son faible poids.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

En cas d'anesthésie générale par emploi d'atropine, un effet vasodilatateur et hypotenseur supplémentaire ne peut être exclu.

3.9 Voies d'administration et posologie

Voie orale.

0,7 µg de clenbutérol/kg de poids vif, soit 4 pressions de pompe doseuse pour un cheval de 500 kg, par voie orale, matin et soir.

Le sirop doit être répandu sur une quantité réduite d'aliment.

La durée du traitement est d'au moins 10 jours pour les affections aiguës, d'au moins 15 jours pour les affections chroniques débutantes et d'au moins 30 jours pour les affections chroniques établies. La posologie par prise est réduite de moitié à partir du 10^{ème} jour de traitement.

Le traitement par voie orale se fait d'emblée, si l'appétit de l'animal est conservé ou intervient en relai de la voie injectable après récupération de l'appétit de l'animal (en général en 1 à 5 jours).

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

En cas de surdosage, une légère tachycardie, des tremblements ou une sudation peuvent être observés.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Administration exclusivement réservée aux vétérinaires ou sous la responsabilité du vétérinaire prescripteur.

3.12 Temps d'attente

Viande et abats : 28 jours.

Lait : ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QR03CC13.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

Le clenbutérol agit par stimulation sélective des récepteurs 2 adrénergiques qui provoquent la levée des spasmes des voies respiratoires.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Son absorption après administration orale est très rapide et complète.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 8 semaines.

5.3 Précautions particulières de conservation

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon polyéthylène haute densité

Pompe doseuse polyéthylène-polypropylène

Bouchon polypropylène

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BOEHRINGER INGELHEIM ANIMAL HEALTH FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/9157469 1/1990

Boîte de 1 flacon de 355 mL muni d'une pompe doseuse.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

12/01/1990

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

23/07/2025

10. CLASSIFICATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).